

MAG

BRESSON
BRIE-ET-ANGONNES
CHAMPAGNIER
CHAMP-SUR-DRAC
HERBEYS
JARRIE
LAFFREY
MONTCHABOUD

NOTRE-DAME-DE-COMMIERS
NOTRE-DAME-DE-MESSAGE
SECHILLENNE
ST-BARTHELEMY-DE-SECHILLENNE
ST-GEORGES-DE-COMMIERS
ST-PIERRE-DE-MESSAGE
VAULNAVEYS-LE-BAS
VAULNAVEYS-LE-HAUT
VIZILLE

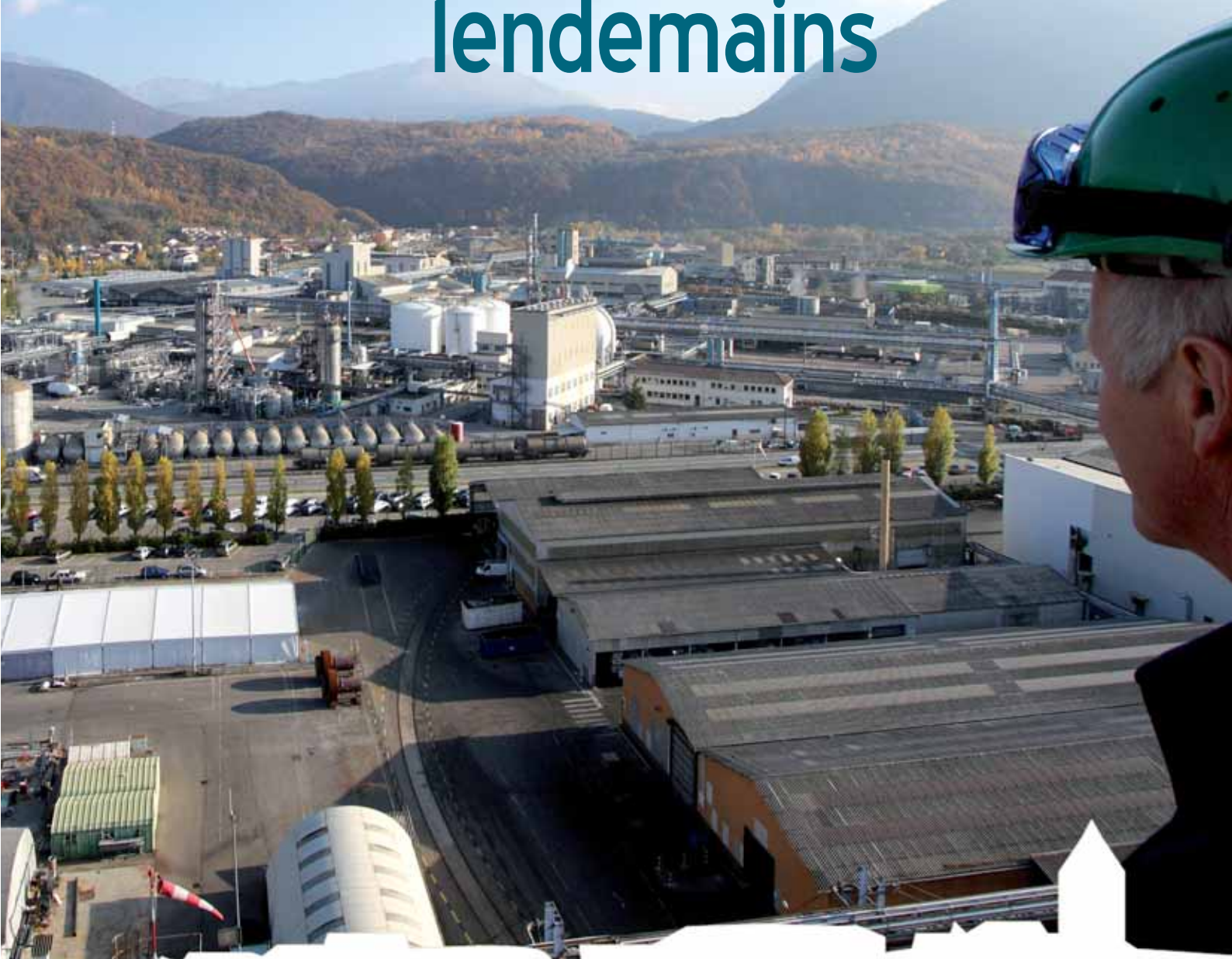
N°21
Printemps 2011



SUD Grenoblois
communauté de communes

Dossier

PPRT : vers de nouveaux lendemains



Logement : faites-vous aider pour vos travaux ! p.4

Déchets : double jackpot pour le tri p.12

Edito



“ Un nouveau souffle pour le Sud Grenoblois

Depuis plusieurs années, l'aménagement de notre territoire est fortement contraint par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la plateforme chimique de Jarrie. Aujourd'hui, l'espoir est permis. Grâce à la mobilisation des maires, des élus communautaires et des industriels, la situation est sur le point de se débloquer, comme vous pourrez le lire dans le dossier de ce Mag. La communauté de communes du Sud Grenoblois et les communes devraient ainsi pouvoir prochainement envisager plus sereinement le développement du territoire.

Vous découvrirez aussi dans ce numéro **une réalité économique insoupçonnée : grâce au tri de vos déchets, vous contribuez à la maîtrise des dépenses publiques.** Une raison supplémentaire pour poursuivre vos efforts en faveur du tri, en plus de notre volonté commune de protéger notre environnement !

À noter également la naissance d'une nouvelle rubrique du Mag intitulée "La vie de l'interco", qui vous propose de **faire davantage connaissance avec votre communauté de communes**, ses missions, son fonctionnement, son rôle dans votre vie quotidienne...

Enfin, je vous invite à retenir dès à présent deux **dates dans votre agenda : le 9 avril pour la journée propre et le 12 avril pour une réunion publique consacrée au SCOT.** Une mobilisation collective en faveur de l'environnement et un débat constructif autour de l'avenir de notre territoire : deux événements que vous ne pouvez manquer sous aucun prétexte !

Bonne lecture à tous et rendez-vous en juin pour votre prochain numéro ! ”

Norbert Grimoud,
Président de la communauté de communes
du Sud Grenoblois

Sommaire

- p.3 **La vie de l'interco**
Une communauté de communes ?
Pour faire quoi ?
- p.4 **Logement**
Faites-vous aider pour vos travaux !
- p.5-6-7 **Dossier**
PPRT : vers de nouveaux lendemains
- p.8 **Développement économique**
CRÉATIS : le club des créateurs et
repreneurs d'entreprises
- p.9 **Développement économique**
Le CLIA ou comment assurer l'avenir de
notre agriculture
Le FIDA : une aide rapide et directe aux
agriculteurs
- p.10 **Aménagement**
Agir efficacement en faveur d'un
aménagement durable et responsable
- p.11 **Aménagement**
SCOT : participez à la réunion publique !
Des rendez-vous gratuits pour vous
accompagner dans vos projets
- p.12 **Déchets**
Double jackpot pour le tri
- p.13 **Déchets**
Des intrus dans vos poubelles :
le plastique
Vos déchets ont rendez-vous
- p.14 **Environnement**
Un patrimoine naturel unique à préserver
- p.15 **Évènements**
Une journée pour faire place nette
Les Fêtes Révolutionnaires de Vizille :
votre rendez-vous estival
- p.16 **Agenda**

Journal trimestriel d'information
de la communauté de communes du Sud Grenoblois

Directeur de la publication : Norbert Grimoud
Rédacteur en chef : Robert Meyer
Responsable communication et rédaction : Nathalie Suze
Conception graphique : Agence Tchi-Tcha
Photos : Sud Grenoblois, agence Tchi-Tcha, Patrick Avavian
(couverture et dossier), Mairie de Jarrie, Frédéric Gourgues
de l'association Gentiana (p. 14).
Impression : Imprimerie Notre-Dame
Tiré à 14 500 exemplaires - ISSN : 1952-8981.

Clos Jouvin, 100 montée de la Creuse - 38560 Jarrie
Tél. 04 76 68 84 60 - Fax : 04 76 68 47 13

www.sudgrenoblois.fr



Journal imprimé sur
papier recyclé avec
encres végétales



Une communauté de communes ?

Pour faire quoi ?

L'union fait la force. Voilà tout l'esprit de l'intercommunalité exprimé à travers les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), comme la communauté de communes du Sud Grenoblois que nous vous proposons de mieux connaître au fil des prochains Mag. Pour introduire cette nouvelle rubrique, une question d'ordre général se pose : quelles sont les raisons d'être de la communauté de communes ?



17 communes¹ composent à ce jour la communauté de communes du Sud Grenoblois créée en 2003. Elles lui ont délégué des pouvoirs de décision et d'exécution pour des compétences dites "obligatoires" (développement économique et aménagement de l'espace) et "optionnelles" (protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement, gestion des déchets, transports). Pourquoi ?



Développer le territoire de façon cohérente et concertée

Le rôle premier de la communauté de communes est d'**assurer une organisation harmonieuse et un développement équilibré du territoire**, au-delà des simples frontières communales et de leurs enjeux particuliers. Sa mission consiste donc d'une part à favoriser la concertation et la coordination des acteurs du Sud Grenoblois, comme dans le cadre de l'élaboration du SCOT², et d'autre part à réaliser des projets d'intérêts intercommunaux, tels que l'aménagement des zones d'activités.

de certains services à la population, en concentrant les moyens humains et financiers, et en faisant **jouer le principe de solidarité entre les communes**. La collecte et le traitement des déchets ménagers en est le parfait exemple. Grâce au transfert de cette compétence à la communauté de communes, le coût global de fonctionnement est réduit, les investissements sont optimisés, et le service rendu est performant et similaire pour tous les habitants du territoire.

La communauté de communes permet aussi de proposer **des services collectifs que certaines communes ne seraient pas en mesure d'assumer seules**, à l'image des Relais Assistants Maternels.

Offrir un service public de qualité pour tous et au meilleur coût

La seconde raison d'être de la communauté de communes est de **rationaliser les coûts**

Vous l'aurez compris, la communauté de communes n'est pas un échelon administratif supplémentaire, mais bien un acteur de proximité qui permet de **dépasser les intérêts particuliers pour améliorer votre cadre de vie d'aujourd'hui, tout en assurant le développement harmonieux du Sud Grenoblois de demain**.



¹ Bresson, Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Herbeys, Jarrie, Laffrey, Montchaboud, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-de-Mésage, St-Barthélémy-de-Séchillienne, Séchillienne, St-Georges-de-Commiers, St-Pierre-de-Mésage, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Vizille

² Schéma de cohérence territoriale



EHPAD : OUVERTURE À L'AUTOMNE 2013

La construction de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Saint-Georges-de-Commiers débutera en janvier 2012, pour une ouverture programmée en septembre 2013.

Pour rappel, ce projet est réalisé par Pluralis. Il bénéficie d'un soutien financier de la communauté de communes du Sud Grenoblois (500 000 €). L'établissement sera ensuite géré par la Mutualité française de l'Isère.

Cette maison de retraite médicalisée permettra à terme à 80 personnes âgées dépendantes de résider à proximité de leurs proches tout en bénéficiant de soins de qualité, au sein de locaux accueillants, confortables et s'intégrant dans une démarche de développement durable.



Faites-vous aider pour vos travaux !

Vous souhaitez améliorer ou réhabiliter votre logement, mais le coût des travaux vous freine ? La communauté de communes du Sud Grenoblois a la solution ! Son nom : l'OPAH.

Manque de logements, loyers trop élevés, habitats dégradés... La communauté de communes a décidé d'agir. Elle s'est donc associée à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et à la Région Rhône-Alpes afin de mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) jusqu'en 2013. Ses objectifs : **améliorer les conditions de vie de ses habitants et favoriser la création de logements à loyers maîtrisés.**

Grâce à l'OPAH, les propriétaires peuvent ainsi bénéficier d'**une aide financière et de conseils techniques** pour la réalisation de travaux dans leur logement.

Quels sont les types de subventions ?

Dans le cadre de l'OPAH, des aides financières peuvent être accordées par :

- **La communauté de communes du Sud Grenoblois** : les projets visant à développer le logement à loyer modéré, à réaliser des économies d'énergie, et à lutter contre la vacance de logement et la perte d'autonomie, sont considérés comme prioritaires. Les aides varient de 1 000 à 7 000 €.
- **L'ANAH** : depuis le 1^{er} janvier 2011, ses aides sont destinées en priorité à la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique pour les propriétaires occupants modestes, et à l'amélioration des logements locatifs très dégradés.
- **La Région Rhône-Alpes**

Quels sont les principaux critères ?

- Le logement doit être situé **dans l'une des 17 communes** du Sud Grenoblois.
- Il doit être achevé **depuis au moins 15 ans**.
- **Le dossier doit être déposé avant le début des travaux.**



- **Les travaux d'amélioration ou de transformation de votre logement sont éligibles**, hormis les travaux de rafraîchissement.
- Le montant minimum des travaux doit être de **1 500 €**.
- Ils doivent être réalisés **par des artisans ou des entreprises**.

À noter : d'autres critères s'appliquent selon que vous soyez propriétaire bailleur ou occupant (pour en savoir plus : www.sudgrenoblois.fr).

Comment faire votre demande ?

- **Contactez le service habitat et cadre de vie de la communauté de communes du Sud Grenoblois.** Tél. : 04 76 68 84 60 - Email : zanchetta@sudgrenoblois.fr
- Le PACT de l'Isère (pour Vizille et Séchillienne) ou Habitat & Développement (pour les autres communes) vous proposera ensuite **une étude gratuite de faisabilité technique et financière** de votre projet, et **vous aidera à monter vos dossiers de subventions.**

En 2010, 134 500 € ont été versés aux propriétaires bailleurs (dont 42 000 € par la communauté de communes du Sud Grenoblois) et 81 000 € aux propriétaires occupants. **Alors pourquoi pas vous ? Renseignez-vous vite avant de commencer vos travaux !**



PPRT : vers de nouveaux lendemains

Ce fameux "PPRT de Jarrie" est dans toutes les conversations des habitants du Sud Grenoblois. Mais savez-vous pour autant ce qu'il en est de ce dossier brûlant qui paralyse une grande partie de notre territoire depuis plusieurs années ? C'est tout le sujet du dossier de ce Mag.

LA PLATEFORME CHIMIQUE DE JARRIE

ARKÉMA

- > **Création du site** : 1916
- > **Superficie** : 60 ha
- > **Produits fabriqués** : chlore et ses dérivés (dont la javel), la soude, l'hydrogène et le chlorure de Méthyle, eau oxygénée (la plus grosse unité au monde), chlorate et perchlorate de sodium...
- > **Emploi** : 400 personnes

CÉZUS-AREVA

- > **Début de l'activité** : 1961
- > **Superficie** : 10 ha
- > **Produits fabriqués** : métaux réfractaires (zirconium et hafnium), produits chimiques (divers tétrachlorures, chlorure de magnésium...)
- > **Emploi** : 250 personnes

Petit retour en arrière. **La plateforme chimique de Jarrie est créée en 1916** à côté des habitations de Basse-Jarrie et de Champ-sur-Drac. Depuis, les constructions se sont développées aux alentours de ce site, qui comprend aujourd'hui deux grandes entreprises chimiques, Arkéma et Cézus-Aréva, classées "Seveso II seuil haut".

En 2001, une partie de l'usine d'AZF de Toulouse explose. Cet accident qui frappe les esprits est suivi **le 30 juillet 2003, d'une loi relative à la prévention des risques technologiques et naturels**. Son but ? Faire cohabiter les sites industriels dangereux avec les zones urbanisées grâce à des Plans de Prévention des Risques Technologiques ou PPRT. À ce jour, près de **420 PPRT sont à réaliser en France**.



Une élaboration longue et minutieuse

La conception d'un PPRT prend du temps et dépend de la réalisation successive de divers outils clés relatifs au territoire concerné :

- **L'étude des sources de dangers** réalisée par les industriels et soumise à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).
 - **La carte des aléas** représentant les risques potentiels pour la population selon tous les scénarios imaginables (risque thermique du fait d'un incendie, de surpression suite à une explosion, toxique après une fuite...).
 - **La carte des enjeux** comprenant tous les équipements, les habitations, les constructions et les voies de circulation.
 - **La carte de diagnostic** qui superpose les cartes des aléas et des enjeux afin de définir des zones réglementaires, graduées selon l'intensité des risques.
- À l'appui de ces outils, le PPRT définit les périmètres au sein desquels s'appliquent :
- **Des mesures de voisinage** (autorisation d'occupation des sols, interdiction de rassemblements, salles de confinement...).
 - **Des mesures de réduction des risques à la source** dans les sites industriels.

Après les phases de concertation, de consultation des collectivités locales et d'enquête publique, le préfet approuve enfin le PPRT.



PPRT : vers de nouveaux lendemains

REPÈRES

- > **Juin 2010** : publication de la carte des aléas
- > **Juillet 2010** : concertation et réunions publiques
- > **Sept. 2010** : la communauté de communes du Sud Grenoblois rend son avis sur le PPRT 1, et alerte l'État sur les problèmes financiers, techniques et politiques de ce dossier
- > **Oct. - nov. 2010** : enquête publique (avis favorable)
- > **20 déc. 2010** : approbation du PPRT 1 par le préfet (appliqué par anticipation depuis juillet 2010, hormis les expropriations)
- > **21 déc. 2010** : signature de la convention de financement des travaux entre les industriels et l'État
- > **Fin mars - début avril 2011** : réponse de la Commission Européenne. Si elle est positive, le préfet peut mettre en révision le PPRT 1 et lancer la procédure du PPRT 2
- > **2^{ème} semestre 2011** : lancement des travaux sur le site industriel

Jarrie : un PPRT complexe

Le PPRT de Jarrie, **approuvé par le préfet en décembre 2010** (voir encadré), est l'un des six plans les plus complexes de France, du fait de la proximité des zones urbanisées et de l'importance des risques répertoriés.

Sur une zone de 4,1 km autour du site, **14 communes sont concernées**¹, soit 4 700 habitations individuelles, 4 200 appartements, 680 commerces ou activités, des établissements publics, des écoles...

Les conséquences sont lourdes (permis de construire gelés, projets d'aménagement publics stoppés...), sans compter les nombreuses expropriations préconisées, mais encore non appliquées. Le territoire se trouve ainsi quasi paralysé dans son développement et l'avenir de la plateforme remis en question.

Vers un PPRT 2 ?

Face aux conséquences désastreuses qu'induirait l'application complète de ce PPRT, **les élus locaux, appuyés par la communauté de communes du Sud Grenoblois, se mobilisent depuis le début de ce dossier pour trouver une alternative**. L'enjeu est de taille : maintenir l'activité chimique, créatrice d'emplois et de richesse financière, tout en protégeant la population.

Grâce à une étroite collaboration entre les industriels, les élus et l'État, des mesures permettant de réduire les risques à leur source sont alors envisagées. Elles consisteraient, entre autres, à **changer le processus de**

production du chlore d'Arkéma (remplacement du système de l'électrolyse à cathode à film de mercure par un procédé à membrane ; réduction du volume de chlore produit) et à modifier le procédé de fabrication de Cézus-Aréva afin de **supprimer un atelier de tétrachlorure de silicium**.

Grâce à ces travaux, la zone de risque "Très fort +" du PPRT 1 (expropriations, délaissements, interdiction des permis de construire et d'extension...) devrait être à peu de choses près **cantonnée au seul site de la plateforme chimique**, et la zone de risque "Moyen +" (constructions limitées, création de salles de confinement...) de 4,1 km dans le PPRT 1 serait limitée à 1 km autour du site. **La plupart des contraintes d'urbanisation pesant sur les communes serait ainsi levées et l'avenir de la plateforme garanti !**

Le problème : le coût élevé de ces travaux. Immédiatement après l'approbation nécessaire du PPRT 1, l'État et les industriels ont donc signé le 21 décembre dernier **une convention de financement** (60 M€ financés par Arkéma / 40 M€ par l'État). Mais pour être engagée, celle-ci doit être validée par la Commission Européenne, en vertu du principe de libre concurrence... Attendue pour fin mars-début avril², cette décision, si elle est positive, permettrait de lancer les études du PPRT 2 dans la foulée et de réaliser les travaux au second semestre 2011.

Pour en savoir plus :

- Contactez votre commune
- Consultez le site du Comité Local d'Information et de Concertation de Rhône-Alpes (CLIC) : www.clicrhonealpes.com

¹ 6 communes entièrement concernées ou presque (Champagnier, Champ-sur-Drac, Jarrie, Montchaboud, Notre-Dame-de-Mésage et Vizille) - 4 communes concernées partiellement (Pont-de-Claix, Saint-Pierre-de-Mésage, Varcès-Allières-et-Risset et Vif) - 4 communes concernées à la marge (Brié-et-Angonnes, Claix, Saint-Georges-de-Commiers et Vaulnaveys-le-Bas).

² À l'heure où ce magazine est édité, la réponse n'est pas encore connue.

dossier

Périmètre du PPRT 1 sur le Sud Grenoblois



Raphaël Guerrero,

maire de Jarrie
et conseiller communautaire



“Je tiens à saluer l'esprit collectif et constructif dans lequel ce dossier a été mené depuis le début par les industriels, l'État et les élus. Jacques Nivon et moi-même suivons ce dossier en étroite collaboration. Nous avons apporté notre soutien plein et entier à la plateforme et mis tous les atouts de notre côté, malgré les contraintes qui pèsent lourdement aujourd'hui sur nos habitants. Je suis plutôt confiant quant à l'avis de la Commission Européenne qui permettra d'engager le PPRT 2, de libérer nos communes et de conforter la plateforme industrielle. Malgré tout, je suis comme Saint-Thomas, « je ne crois que ce que je vois ». Aussi près du but, il ne faut pas nous relâcher, mais au contraire, donner le dernier coup de collier”.

Jacques Nivon,

maire de Champ-sur-Drac, vice-président de la communauté de communes chargé du développement économique



“Depuis 2006, nous sommes dans une situation de blocage qui pénalise durement nos communes et la communauté de communes.

Je souhaite que la décision de Bruxelles tombe le plus rapidement possible, afin d'engager les travaux qui renforceront la sécurité du site et assureront sa pérennité. Mon attachement à la plateforme de Jarrie, principale activité économique de notre territoire, est indéfectible. Nous devons continuer à agir pour son maintien car de nombreux emplois directs et associés, et des retombées fiscales pour les collectivités sont en jeu. La chimie est l'avenir de notre société, préservons-la dans les meilleures conditions de sécurité pour les riverains”.

Françoise Cloteau,

maire de Champagnier et vice-présidente de la communauté de communes chargée de l'environnement et du développement durable



“Le PPRT peut apparaître comme une précaution excessive très contraignante pour le Sud Grenoblois, notamment pour Champagnier, impacté par deux PPRT (Jarrie et Pont-de-Claix) et la traversée d'une canalisation d'éthylène. Toutefois je pense qu'il faut aussi le voir comme une chance de protéger la population tout en maintenant les activités économiques sur notre territoire. Nous avons su être patients, mais il faut que la réponse de la Commission Européenne ne se fasse pas plus attendre. Élus locaux, industriels, État... Tout le monde veut se sortir rapidement de cette situation pour envisager plus sereinement l'avenir de notre territoire”.



ZOOM SUR... GLD

- > Création de Grenoble Logistique Distribution (GLD) en 1989
- > Sites : zone d'activités de la Plaine à Champ-sur-Drac (plateforme et siège social depuis 1993), Sassenage, Brignoud et Froges - Soit 120 000 m² de stockage
- > 150 employés (dont 40 à Champ-sur-Drac)
- > Chiffre d'affaires : 12 M€ en 2010

En quoi consiste votre activité ?

Patrick Goffi, PDG : "Notre cœur d'activité est la logistique. Sur nos plateformes, nous gérons et distribuons les stocks de nos clients (Teisseire, Becton Dickinson, Schneider Electric, Avery Dennison, Siemens, King Jouet...) en nous adaptant à toutes leurs spécificités. Depuis 2010, nous développons des métiers complémentaires, comme l'emballage industriel et le transport, et bientôt nous assurerons la logistique de distribution des commandes en ligne. De nouvelles activités qui nous amènent aujourd'hui à recruter".

Pourquoi vous êtes-vous installé à Champ-sur-Drac ?

PG : "C'était l'un des rares sites sur l'agglomération qui conjuguaient tous nos critères : une grande surface d'implantation, située à proximité de l'agglomération et accessible rapidement par des voies de circulation pas trop saturées par le trafic automobile. Aujourd'hui, avec les travaux d'aménagement réalisés par la communauté de communes du Sud Grenoblois, nous avons également la chance de bénéficier d'un environnement de travail accueillant et agréable".

CRÉATIS : le club des créateurs et repreneurs d'entreprises

Créer une entreprise est une aventure, la pérenniser est un challenge. Une réussite d'autant plus difficile lorsque l'on se retrouve isolé dans son activité. Pour favoriser le partage d'expérience et la mise en réseau des créateurs d'entreprises, un club est né : CRÉATIS (Créateurs et Repreneurs d'Entreprises d'Alpes Territoires Sud Isère).

Un service complémentaire à ISI

Tout créateur ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise sur le territoire d'Alpes Sud Isère peut être soutenu par l'association Isère Sud Initiative (ISI). Mais une fois son activité lancée, le créateur se retrouve souvent seul face à de nouveaux questionnements ou problèmes qui peuvent rapidement empoisonner son quotidien.



Pour rompre cet isolement et créer un réseau solidaire, Raphaëlle de Leusse de Syon, ostéopathe à Vizille, a eu l'idée de lancer CRÉATIS, un club pour les créateurs, avec le soutien d'ISI.

CRÉATIS est officiellement né le 9 décembre 2010 à l'occasion de la signature de la charte de club, en présence notamment d'Yves Hustache, président d'ISI.

Un réseau de partage d'expériences

Les motivations de CRÉATIS sont nombreuses : permettre aux créateurs de se rencontrer, d'échanger leurs expériences, de partager leurs difficultés et leurs réussites, de se créer un réseau, d'être conseillés par des experts... Pour Raphaëlle de Leusse de Syon, créatrice et responsable du club : "Le

but de CRÉATIS est de permettre aux entrepreneurs de se confier sur les aléas de leur "arrière-boutique", de s'entraider pour faire vivre leurs activités. Nous avons tous quelque chose à partager. Le club est là pour nous rassembler, à travers des valeurs communes telles que le respect, l'écoute, la solidarité, l'écologie, l'économie..."

CRÉATIS est ouvert à tous les créateurs ou repreneurs d'entreprises aidés par ISI et installés sur le territoire du Sud Grenoblois, de l'Oisans, de la Matheysine ou du Trièves, quel que soit leur secteur activité.

À ce jour, 35 créateurs ou repreneurs adhèrent au club et se retrouvent régulièrement lors de rencontres conviviales. Pour plus de renseignements (adhésion, partenariats...), **contactez Edwige Coissac, directrice d'ISI, au 04 76 08 24 01** ou par mail à contact@isere-sud-initiative.fr.



L'AGRICULTURE DU SUD GRENOBLOIS

- > 72 exploitants en 2011. Plus de la moitié ont plus de 55 ans
- > 2 130 ha d'exploitations
- > Les exploitants cultivent principalement des céréales et du fourrage sur les parcelles mécanisables, et élèvent bovins, ovins et chèvres sur les coteaux. L'élevage et la pension de chevaux prennent par ailleurs une place de plus en plus importante dans le paysage agricole.
- > Les études de l'ADAYG et de l'ADASEA ont mis en évidence en 2010 le constat suivant :
 - L'offre agricole du Sud Grenoblois est déficitaire face à la demande.
 - Une majorité des exploitations professionnelles est sans repreneur identifié.
 - Des porteurs de projets ont des difficultés à trouver du foncier pour s'installer.

Le CLIA ou comment assurer l'avenir de notre agriculture

Le Comité Local d'Installation Agricole du Sud Grenoblois (CLIA), officiellement créé en novembre 2010, se met aujourd'hui en ordre de marche. Zoom sur cette instance de concertation décidée à se battre en faveur de notre agriculture locale.

Une agriculture en déclin

Selon des études de l'ADAYG¹ et de l'ADASEA² (voir encadré), l'agriculture du Sud Grenoblois est en difficulté. Les raisons sont multiples : **pression foncière, difficultés des jeunes agriculteurs pour s'installer et investir, vieillissement des exploitants...**

Pour Jacques Nivon, vice-président de la communauté de communes du Sud Grenoblois en charge de l'agriculture : "Nous devons agir collectivement pour aider nos agriculteurs, conserver des zones exploitables dans nos paysages et développer des filières courtes répondant aux besoins des consommateurs. Il en va de notre avenir".

Une action concertée

Face à ce constat et en complément du FIDA (voir ci-dessous), la communauté de communes a décidé de soutenir la création d'un Comité Local d'Installation Agricole³. Cette instance de concertation, constituée d'élus, d'agriculteurs et d'acteurs locaux, est pilotée par la chambre d'agriculture. Ses objectifs :

- **Pérenniser les exploitations agricoles** sur le Sud grenoblois
- **Favoriser la transmission** des exploitations et les installations
- **Développer une agriculture en phase avec les attentes des consommateurs locaux**

Diverses actions vont ainsi prochainement émerger de ce CLIA, réuni pour la première fois début février. Affaire à suivre...

Le FIDA : une aide rapide et directe aux agriculteurs

Le Fonds d'Intervention pour le Développement de l'Agriculture (FIDA) est mis en place depuis 2008 par la communauté de communes du Sud Grenoblois. Un véritable coup de pouce pour les agriculteurs du territoire et l'environnement.

Quelles subventions ?

Le FIDA de la communauté de communes permet d'apporter une aide financière rapide aux agriculteurs du Sud Grenoblois :

- **Lors d'une reprise ou d'une création d'exploitation**
- Ou pour tout **projet comportant une plus-value environnementale** : investissement pour de nouvelles pratiques agricoles, actions en faveur de la diminution des consommations d'énergie ou des énergies alternatives, mise en place de systèmes de récupération des eaux...

En 2010, près de 18 000€ de subventions ont ainsi été versés par la communauté de communes.

Pour connaître les critères d'attribution, connectez-vous à www.sudgrenoblois.fr.

Comment faire une demande ?

Les dossiers sont instruits et examinés par l'ADAYG, avant d'être présentés à la communauté de communes qui statue sur l'attribution des aides.

Pour constituer un dossier, **contactez Thierry Loeb, animateur local de l'ADAYG** au 04 76 20 67 53 ou par mail à thierry.loeb@adayg.org.

¹ Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois.

² Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

³ Le CLIA du Sud Grenoblois vient rejoindre le cercle des 11 comités présents en Isère.



Agir efficacement en faveur d'un aménagement durable et responsable

Si le développement durable est un concept à la mode, il est pour la communauté de communes du Sud Grenoblois l'objet d'une culture partagée traduite par des actions concrètes. La preuve par l'exemple à travers ses projets d'aménagement.

Une démarche transversale

Consommer moins d'énergie, préserver les ressources naturelles, réduire l'impact environnemental de ses réalisations... Tels sont les principaux objectifs de développement durable que la communauté de communes s'est fixée dans le cadre de ses projets d'aménagement. De l'étude de la pertinence des réalisations envisagées, à la sélection d'entreprises proposant une démarche environnementale innovante, en passant par la définition d'exigences techniques au sein de ses cahiers des charges, le développement durable est ainsi intégré à toutes les phases de conception d'un projet.

Des actions concrètes

Cette méthodologie, efficace et systématique, permet à la communauté de communes de réaliser des aménagements responsables, anticipant et réduisant autant que possible les conséquences environnementales de ses réalisations sur le long terme. Quelques exemples de projets illustrent parfaitement cette démarche :



- **La réhabilitation en 2010 de l'ancienne mairie de Jarrie en hôtel d'entreprises** : utilisation d'isolants naturels, installation de panneaux photovoltaïques et d'une pompe à chaleur (voir photo ci-contre).
- **L'aménagement en cours d'achèvement des zones d'activités** (Les Condamines à Bresson, Cornage à Vizille et La Plaine à Champ-Sur-Drac) : création de voies de circulation pour les modes doux, installation de dispositifs d'éclairage économes (voir interview), plantation d'essences locales peu consommatrices d'eau, gestion différenciée des espaces verts¹, production du bitume à partir de matériaux recyclés et selon un procédé de fabrication économe en énergie...
- **La réalisation d'ici début 2012 du parking relais Chantefeuille à Vizille** : récupération et stockage des eaux pluviales, installation de dispositifs d'éclairage économes, utilisation de matériaux recyclés et d'essences de bois locales, plantation de végétaux durables s'inscrivant dans le cadre d'une gestion différenciée, gestion optimisée des nuisances et des déchets au cours du chantier...

Une mutualisation des expériences

La communauté de communes conseille par ailleurs les communes du territoire afin de les aider à anticiper leurs choix d'aménagement et de les sensibiliser aux différents enjeux environnementaux liés à leurs projets. Un enrichissement mutuel des savoir-faire qui permet de changer les pratiques et d'en assurer la cohérence, dans l'intérêt de notre environnement.

¹ La gestion différenciée consiste à mettre en œuvre un entretien raisonné de chaque espace vert selon sa position géographique et son usage.



Lionel Arnaud,
directeur des services techniques
de la communauté de communes
du Sud Grenoblois

“ Notre sens de la responsabilité et de l'exemplarité en tant qu'acteur public, la sensibilité des élus et des techniciens en matière de protection de l'environnement, le changement des mentalités, l'épuisement de nos ressources naturelles, le contexte réglementaire... Tout ceci nous conduit à accorder une place centrale au développement durable dans chacun de nos choix d'aménagement, dès la phase d'étude des projets. En effet, l'anticipation des impacts environnementaux de nos réalisations est primordiale car elle est le gage de l'efficacité de nos investissements sur le long terme. Cette démarche demande parfois un effort budgétaire supplémentaire au moment de la réalisation, mais à terme, nous sommes gagnants du point de vue financier, technique et de l'environnement. Par exemple, l'installation de dispositifs d'éclairage à LED sur les zones d'activités représente un investissement supérieur d'environ 30% au coût d'une installation classique, mais elle permet de diviser la consommation d'énergie par 4 tout en bénéficiant d'un éclairage performant. Preuve s'il en est que tout le monde y gagne à faire du développement durable ! ”





SCOT : participez à la réunion publique !

Habitants, associations, acteurs locaux... Découvrez à quoi ressemblera la région urbaine grenobloise de demain !

Une réunion publique d'information sur le Schéma de Cohérence Territoriale de la région grenobloise¹ (SCOT) sera organisée **le 12 avril, à 18h30, à l'espace Navarre de Champ-sur-Drac**. L'établissement public du SCOT et les élus de la communauté de communes du Sud Grenoblois vous présenteront les grandes orientations de ce schéma et répondront à toutes vos questions.

Petit rappel : **le SCOT est un document d'urbanisme déterminant les grandes options d'aménagement et de développement qui conduiront l'évolution de la région urbaine**

grenobloise jusqu'en 2030. Tous les domaines impactant votre quotidien et l'organisation du territoire sont ainsi passés au crible : habitat, déplacements, environnement, économie...

Après avoir été enrichi par les contributions des collectivités, des acteurs locaux et des représentants de la société civile, le SCOT sera **officiellement arrêté en juillet prochain**. Il fera ensuite l'objet d'**une enquête publique à l'automne 2011**.

Pour en savoir plus : www.scot-region-grenoble.org

Des rendez-vous gratuits pour vous accompagner dans vos projets

L'ARCHITECTE CONSEIL VOUS ATTEND...

Secteur Drac

- Jeudi 7 avril (Notre-Dame-de-Commiers)
- Jeudi 5 mai (Saint-Georges-de-Commiers)
- Jeudi 9 juin (Notre-Dame-de-Commiers)

Secteur Romanche

- Jeudi 24 mars (Saint-Pierre-de-Mésage)
- Mercredi 6 avril (Montchaboud)
- Mercredi 13 avril (Saint-Barthélémy-de-Séchillienne)
- Jeudi 28 avril (Notre-Dame-de-Mésage)
- Mercredi 4 mai (Séchillienne)
- Mercredi 11 mai (Laffrey)
- Mercredi 8 juin (Saint-Pierre-de-Mésage)

Secteur Plateau

- Vendredi 25 mars (Brié-et-Angonnes)
- Vendredi 1^{er} avril (Champagnier)
- Vendredi 8 avril (Herbeys)
- Vendredi 15 avril (Jarrie)
- Vendredi 13 mai (Vaulnaveys-le-Bas)
- Vendredi 20 mai (Brié-et-Angonnes)
- Vendredi 27 mai (Champagnier)
- Vendredi 10 juin (Herbeys)
- Vendredi 17 juin (Jarrie)

Permanences architecturales

Vous avez un projet de construction ou d'aménagement ? Un architecte conseil est mis à votre disposition par la communauté de communes du Sud Grenoblois. Il vous renseignera sur les règlements d'urbanisme à respecter et vous conseillera sur l'intégration paysagère de votre projet. Les permanences ont lieu dans les mairies du territoire selon le calendrier ci-contre.

Consultances énergétiques

Vous souhaitez réduire la facture énergétique de votre logement ? La communauté de communes du Sud Grenoblois vous propose d'être reçu par un conseiller à la mairie de Jarrie, les mercredis 16 mars, 13 avril, 18 mai et 15 juin.



Si l'un de ces deux services vous intéresse, prenez rendez-vous auprès de la communauté de communes du Sud Grenoblois au 04 76 68 84 60 (pour les permanences architecturales à Vizille et Vaulnaveys-le-Bas, contactez directement la mairie).

¹ La région urbaine grenobloise comprend 273 communes, dont celles du Sud Grenoblois.



Francis Carré,
vice-président en charge des
déchets ménagers et assimilés

“ La politique générale que mène la communauté de communes du Sud Grenoblois depuis trois ans en faveur du tri porte aujourd’hui ses fruits, et je tiens à en remercier tous les bons trieurs. Par l’installation de nombreux points de collecte de proximité, et nos actions de sensibilisation auprès des habitants et des écoliers, nous contribuons au changement des pratiques. La proportion des déchets triés augmente en effet progressivement, ce qui a une incidence directe sur l’évolution des coûts de collecte et de traitement grâce au rachat de matière et aux soutiens des éco-organismes. À chaque recette perçue grâce au tri, c’est de l’argent public économisé. Aujourd’hui, nous pouvons faire encore mieux en augmentant la quantité de déchets triés et en réduisant les erreurs de tri. J’encourage donc vivement tous les habitants à poursuivre leurs efforts. Plus nous serons nombreux à bien trier nos déchets, plus l’environnement en sera préservé et moins nous dépenserons d’argent public pour traiter nos ordures. ”

Double jackpot pour le tri

Vous le savez, trier vos déchets permet de recycler des matières premières et donc de protéger notre environnement. Mais ce que vous ignorez certainement, c’est que le tri permet à la communauté de communes du Sud Grenoblois de financer en partie les frais liés à la gestion de vos déchets ménagers. Une économie pour la collectivité et donc pour tous les foyers du Sud Grenoblois.

+ de recettes...

La quantité de déchets que vous déposez dans les colonnes de tri et en déchèteries constitue une double rentrée financière pour la communauté de communes :

- **Par le rachat** : verre, papier, emballages, acier... Ces matières collectées sont revendues à des industriels qui les recyclent en de nouveaux produits. En 2010, le rachat a ainsi rapporté près de **120 000 €** à la collectivité !
- **Par des soutiens financiers** : selon le principe de pollueur-payeur, les industriels versent à des éco-organismes¹ spécialisés une contribution calculée en fonction des produits qu’ils mettent sur le marché. Cet argent est ensuite redistribué aux collectivités chargées de gérer les déchets

ménagers, selon les tonnes de matières triées. Le but : les aider à financer leur service de gestion des déchets et des actions d’incitation au tri. Plus de **90 000 €** de soutiens financiers ont ainsi été versés à la communauté de communes du Sud Grenoblois en 2010.

Exemple le plus parlant de ce système bénéfique : le papier. En 2010, le rachat de matière par les papetiers et les soutiens financiers d’EcoFolio ont non seulement couvert 100% des frais de fonctionnement du service de collecte du papier de la communauté de communes (hors frais de personnel et investissements), mais ils ont également contribué au financement des autres collectes à hauteur de 28 500 € !

... - de dépenses !

En plus de générer des rentrées financières, le tri permet également de faire des économies. **En triant, vous réduisez en effet considérablement la quantité de vos déchets ménagers résiduels².** Or c’est justement leur traitement qui coûte le plus cher, tant d’un point de vue financier que de l’environnement. En 2010, la collecte et le traitement des **7 000 tonnes de déchets ménagers résiduels** ont représenté une dépense totale de plus de **1 500 000 €** pour la communauté de communes du Sud Grenoblois. En comparaison, les **15 000 tonnes de déchets triés** ont coûté moins de **920 000 €** (rachat et soutiens financiers déduits) !

Vous l’aurez compris, plus vous triez, plus la nature est préservée, et plus le coût global de collecte et de traitement des déchets est maîtrisé.

Alors rendez-vous aux colonnes de tri et aux déchèteries !

Pour en savoir plus sur le tri, n’hésitez pas à contacter la communauté de communes du Sud Grenoblois au 04 76 68 84 60 ou connectez-vous sur www.sudgrenoblois.fr.

¹ Eco-Emballages pour les emballages, EcoFolio pour le papier...
² Les déchets ménagers résiduels sont ceux qui ne sont pas triés et qui sont donc collectés dans votre poubelle ordinaire.





Des intrus dans vos poubelles : le plastique

Dans les cuisines, une question résonne comme un refrain quotidien : "est-ce que ça se trie ça ?". Dans le doute, certains déchets finissent parfois dans la mauvaise poubelle. Dans les prochains Mag, vous découvrirez les erreurs de tri les plus classiques. Zoom pour ce numéro sur les plastiques.

EMBALLAGES : POURQUOI BIEN TRIER LE PLASTIQUE ?

- > Le plastique issu du tri est recyclé en de nombreux produits : tuyaux de plomberie, fibres (peluches, oreillers...), bouteilles et flacons plastiques, paniers, pièces auto, films plastiques... Exemples : 15 bouteilles d'eau ou de soda sont recyclées en un pull en laine polaire, 15 bouteilles de lait en un arrosoir...
- > Si vous jetez vos bouteilles et flacons en plastique dans votre poubelle ordinaire au lieu de les déposer à la colonne de tri jaune, ils seront incinérés, ce qui induit qu'ils ne pourront pas être recyclés, qu'ils feront l'objet d'une taxe et qu'ils généreront de la pollution. Ils ne seront par ailleurs pas rachetés à la collectivité par des industriels et ne feront pas non plus l'objet d'un soutien financier d'Eco-Emballages (voir article ci-contre). Des conséquences environnementales et financières bien lourdes pour une simple erreur de tri !
- > À l'inverse, si vous jetez les autres plastiques (sachets, boîtes, pots de yaourts...) dans la colonne de tri alors qu'ils sont destinés à la poubelle ordinaire, ils seront refusés par le centre de tri, puis enfouis. Soit au final, beaucoup de manutention inutile et coûteuse qui aurait pu être évitée !

Comment bien trier le plastique ?

Colonne de tri jaune	●	●				
Poubelle ordinaire			●	●	●	●

Photos : Valorplast et Eco-Emballages.

Seuls les bouteilles et les flacons sont à jeter dans votre colonne de tri jaune ! Attention : les sacs plastiques ne se recyclent pas, donc pensez bien à jeter vos déchets directement dans les colonnes de tri.

Les p'tits gestes du quotidien

- Lorsque vous achetez vos œufs, privilégiez les boîtes en carton (recyclables) à celles en plastique
- Utilisez des boîtes pour conserver vos restes de repas afin d'éviter le papier aluminium et les films plastiques
- Privilégiez les produits avec une longue durée de vie à ceux à usage unique (ex : vaisselle jetable)

Vos déchets ont rendez-vous

En plus de son service traditionnel de collecte et de traitement des déchets, la communauté de communes du Sud Grenoblois vous propose des services complémentaires.

ENCOMBRANTS

Débarrassez-vous de vos objets volumineux hors d'usage ou en état lors des collectes gratuites ! Les prochaines auront lieu de 8h30 à 11h30 :

- Le **24 mars** à Jarrie (parking du stade Pillet)
- Le **7 avril** à Vizille (parking du lycée/gendarmerie)
- Le **14 avril** à Brié-et-Angonnes (parking de la caserne des pompiers)

Pour connaître les dates des collectes ultérieures, rendez-vous sur www.sudgrenoblois.fr. À noter : pour les personnes ayant des difficultés à transporter leurs encombrants, une collecte à

domicile est possible (inscription auprès de la communauté de communes au 04 76 68 84 60).

DASRI

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux³ font l'objet d'une collecte spécifique trimestrielle. La prochaine aura lieu **le 1er juin** :

- De 9h à 10h30 : place du Mail à Tavernolles (Brié-et-Angonnes)
- De 11h à 12h30 : place de la poste à Champ-sur-Drac
- De 14h à 16h : chemin de la Terrasse à Vizille

À noter

Lors de jours fériés (Pâques, Pentecôte, Ascension...), les dates de collecte de vos déchets ménagers sont modifiées. Consultez le planning sur : www.sudgrenoblois.fr

DÉCOUVREZ LE LOMBRICOMPOSTAGE !

Participez à un atelier de découverte gratuit consacré à cette nouvelle technique de compostage écologique et accessible à tous ! Assuré par Trièves compostage, il aura lieu **le samedi 2 avril**, à 11h, à la caserne de pompiers de Jarrie (sans inscription). Venez nombreux !

³ Ces déchets sont produits par les particuliers exerçant sur eux-mêmes un acte de soin, sans intervention directe d'un professionnel de santé.



FLORE : ZOOM SUR NOS PETITS TRÉSORS

LE POLYGALE NAIN



De la famille des polygalacées, le polygale nain est considéré comme vulnérable et fait partie des espèces en danger listées dans les livres rouges national

et régional. Recensé dans seulement 10 départements français, **il n'est présent en Isère que sur un seul site : Brié-et-Angonnes** (secteur de Brié Bas). En raison de son caractère hautement patrimonial, l'aire d'implantation du polygale nain mérite la mise en place de mesures fortes de protection et de gestion.

L'ORCHIS À ODEUR DE PUNAISE



Appartenant à la famille des orchidées, cette espèce est présente dans les prairies de fauche et pâtures humides. Elle est protégée au niveau national

et répertoriée sur la liste rouge régionale des espèces en danger. Le seul site connu pour cette espèce sur le Sud Grenoblois a été observé **sur les prairies de Jouchy** (commune de Saint-Pierre de Mésage).

Un patrimoine naturel unique à préserver

Ophioglosse, Micrope dressée, Cirse de Montpellier...

Que se cache-t-il derrière ces drôles de noms ? Des plantes tout simplement, mais pas n'importe lesquelles. Elles font partie des espèces rares recensées sur notre territoire par une étude floristique commandée par la communauté de communes du Sud Grenoblois. Ces résultats, complémentaires aux inventaires de la faune déjà réalisés, permettront de mieux protéger notre biodiversité.

Le Sud Grenoblois à la loupe

En 2007, la communauté de communes lance plusieurs études sur les 16 communes qui composaient alors son territoire¹, afin de **dresser un état des lieux complet de son patrimoine naturel** et de **cerner les zones les plus intéressantes en terme de biodiversité**.

Après une première étude dédiée en 2008 aux papillons, une seconde, menée en 2009 par la LPO Isère², fut consacrée à la faune. Elle démontra la présence sur notre territoire d'espèces rares, comme la chouette chevêche, ou de type méditerranéen, telles que la coronnelle girondine. Enfin, une troisième étude, dont les résultats ont été présentés fin 2010 par l'association Gentiana, s'est focalisée sur la flore et les milieux naturels du Sud Grenoblois.

Une diversité végétale exceptionnelle et insoupçonnée

Cet inventaire de la flore et des habitats patrimoniaux s'est concentré sur des zones encore peu explorées. Grâce à plus de 250 relevés de terrain, **1 150 espèces végétales ont été recensées, soit un tiers de celles répertoriées sur toute l'Isère ! 165 sont par ailleurs protégées et considérées comme rares** (voir exemples en encadré). Une richesse remarquable liée notamment à la diversité des milieux naturels du Sud Grenoblois (forêts alluviales de plaine, tourbières froides d'altitude, coteaux secs et bien ensoleillés...).

Cette étude très instructive a permis de délimiter **22 sites naturels d'intérêt patrimonial**, dont quatre sont considérés comme prioritaires du fait entre autres de la présence d'espèces rares (Brié Bas, Montchaboud, l'île Falcon et les Aulnaies de Vaulnaveys).

Agir pour l'avenir

Ces résultats permettent **de mesurer et de suivre l'évolution de l'état de santé du Sud Grenoblois**, et d'envisager des **actions de protection**. Ils seront par ailleurs **intégrés dans la conception des grands projets impactant les milieux naturels du Sud Grenoblois** (Trame Verte et Bleue³, Schéma de Cohérence Territoriale de la région grenobloise, schéma de secteur, Plans Locaux d'Urbanisme...). Une prise en compte globale et transversale qui, allié à la mobilisation de tous les acteurs concernés, permettra de **préserver efficacement et durablement les cœurs de biodiversité de notre territoire**.

Pour en savoir plus : consultez les fiches présentant chacun des 22 sites patrimoniaux du Sud Grenoblois recensés par l'association Gentiana sur www.sudgrenoblois.fr.



Micrope dressée



Cirse de Montpellier

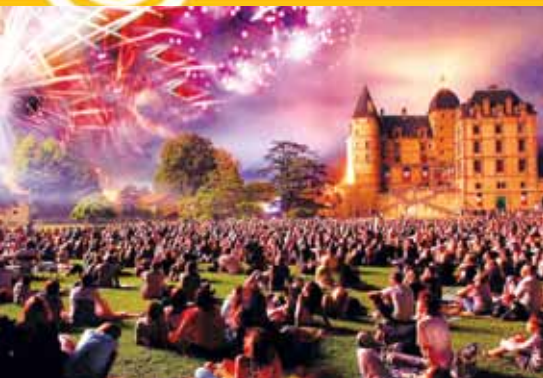


Ophioglosse

¹ Vaulnaveys-le-Haut n'est rentré dans la communauté de communes du Sud Grenoblois qu'en janvier 2010.

² Ligue pour la Protection des Oiseaux.

³ La Trame Verte et Bleue vise à assurer l'articulation des espaces naturels afin de permettre aux animaux de circuler en toute sécurité. Les études en cours aboutiront d'ici 2012 à l'élaboration d'un plan d'actions.



PARTAGEONS NOS TRÉSORS CULINAIRES !

D'anciennes recettes du terroir du Sud Grenoblois se cachent au fond de votre bibliothèque ou de vos tiroirs ? Participez au travail de collecte de notre patrimoine culinaire réalisé par le groupe Synergie Patrimoniale, sous la coordination de l'Office de Tourisme du Sud Grenoblois ! Adressez vos trouvailles **avant le 30 avril** :

- À l'Office de Tourisme du Sud Grenoblois : Place du Château – 38220 Vizille / info@sudgrenoblois-tourisme.com
- Ou aux Amis de l'Histoire du Pays Vizillois : Denis Bellon – 47 chemin de la Poterne – 38220 Vizille / denis.bellon@laposte.net

APPEL À TÉMOIGNAGES : POUR QUE LA MÉMOIRE PERDURE

Suite au succès de l'exposition "Mémoire d'hier pour une terre à partager : comment vivrions-nous demain en Sud Grenoblois ?", Synergie patrimoniale poursuit le recueil de la mémoire des habitants du territoire avec pour thème cette fois-ci le Drac, et notamment la vie ouvrière qui l'entoure. Les prochaines interviews se feront sur Champ-sur-Drac, Basse-Jarrie, Iles de Champagnier, Saint-Georges-de-Commiers et Notre-Dame-de-Commiers. Bénévoles intervieweurs ou témoins, si l'aventure vous tente, rendez-vous **le 13 avril, à 18h**, au siège de la communauté de communes du Sud Grenoblois situé en mairie de Jarrie. Pour en savoir plus, contactez l'Office de Tourisme au 04 76 68 15 16 ou par mail à info@sudgrenoblois-tourisme.com.

Une journée pour faire place nette

Avis aux amis de la nature, amoureux de la propreté ou tout simplement citoyens responsables : rendez-vous le samedi 9 avril pour l'opération "Journée propre" !

Coordonnée depuis 2010 par la communauté de communes du Sud Grenoblois, cette opération organisée par chaque commune volontaire permet le temps d'une matinée de nettoyer nos villages, nos parcs ou encore les abords de nos routes grâce à votre bonne volonté. Elle est également l'occasion pour la communauté de communes de sensibiliser le public au respect de l'environnement et au tri des déchets.

En 2010, près de **520 volontaires**, aidés des agents techniques municipaux et des élus, avaient pris de leur temps et donné de leur énergie pour rendre aux 10 communes participantes leur propreté, pour le plaisir et le bien-être de tous. Environ **12 tonnes de déchets** avaient ainsi été ramassées et triées, avant d'être collectées par la communauté de communes.

Cette année, nous pouvons faire encore mieux, alors à vous de jouer ! Le 9 avril au matin, faites un geste pour la nature et votre cadre de vie en donnant quelques heures de votre temps. Pour cela, **renseignez-vous auprès de votre commune** afin de connaître le lieu et l'heure du rendez-vous dans votre ville.

À noter : la communauté de communes met à la disposition de chaque volontaire des sacs de l'association "Vacances propres", des gants et des gilets de sécurité.



Les Fêtes Révolutionnaires de Vizille : votre rendez-vous estival



Plus la peine de chercher quoi faire du **21 au 24 juillet prochain**. Vous serez à Vizille pour la 4^{ème} édition des Fêtes Révolutionnaires, organisée par l'Office de Tourisme du Sud Grenoblois, en partenariat avec la communauté de communes du Sud Grenoblois, la Ville de Vizille, le Conseil général de l'Isère et le Domaine de Vizille.

Si le programme des réjouissances n'est pas encore tout à fait bouclé, vous pouvez d'ores et déjà être assuré de passer **de beaux moments en perspective**. Spectacle théâtral, bivouac militaire avec reconstitutions d'époque, animations de rues, feu d'artifice, banquets révolutionnaires, bal citoyen, conférence, création jeune public... Toutes ces animations vous plongeront dans **une ambiance festive et conviviale** à l'heure de la Révolution.

À l'occasion des Fêtes Révolutionnaires, la communauté de communes du Sud Grenoblois vous proposera également **un concours de lâcher de peintres**, prenant ainsi la suite du concours de nouvelles proposé les années précédentes.

En attendant, pour tout renseignement ou pour vous joindre à l'équipe de bénévoles oeuvrant à l'organisation et à l'animation de cette manifestation, contactez l'Office de Tourisme du Sud Grenoblois au 04 76 68 15 16 ou **rendez-vous dès fin mars sur www.fetes-revolutionnairesdevizille.com**.



agenda

MARS

Jusqu'au 25 mars à Jarrie - Exposition "Le Cinéma documentaire : des précurseurs à Raymond Depardon", Bibliothèque Yvette Virot

Jusqu'au 28 mars à Vizille - Exposition "Estampes et Révolution, 200 ans après", une commande du bicentenaire, Musée de la Révolution

21 mars à St-Pierre-de-Mésage - Atelier d'art floral

22 mars à Jarrie - Café Partage des Aidants, Café de la Gare, de 15h à 17h

22 mars à Champ-sur-Drac - Projection-débat : "6 ans autour du Monde", Salle Navarre, à 20h30

24 et 25 mars à Vizille - Florent Peyre, one man show, P'tite Salle, à 20h45

Du 25 au 27 mars à Brié-et-Angonnes - Exposition - "Peintures d'Elisa", Salle du Mail (Tavernolles), de 14h à 20h

25 et 26 mars à Champ-sur-Drac - Papagalli - "On va tâcher moyen", Salle Navarre, à 20h30

26 mars à Vaulnaveys-le-Haut - Soirée "Rock", Salle Polyvalente

Du 30 mars au 6 avril à Vizille - Festival "P'tits Mots P'tits Mômes", Jeu de Paume, P'tite Salle

30 mars à Vizille - Mercredis et vacances au Musée de la Révolution Française : jeu de l'Oie, de 14h à 15h30

AVRIL

1er avril à Brié-et-Angonnes - Soirée dédicace "La valise de mon oncle" (Robert Samojan), Salle du Mail (Tavernolles), à 20h30

2 avril à Brié-et-Angonnes - Soirée cabaret, Salle du Mail (Tavernolles), à 20h30

5 avril à Brié-et-Angonnes - Conférence "L'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente en Isère", Salle du Mail (Tavernolles), à 20h30

7 avril à Brié-et-Angonnes - Conférence "Quelle énergie pour demain ?", Salle du Mail (Tavernolles), à 20h30

8 avril à Vizille - Théâtre - "Antigone balayée", Salle du Jeu de Paume, à 20h30

8 avril à Herbeys - Film avec Serge Papagalli "Mais, il va où le monde ?", MPT, à 20h30

Du 8 au 10 avril à Brié-et-Angonnes - Exposition - Peintures de Mme Margherita, Salle du Mail (Tavernolles), de 14h à 20h

9 avril dans les communes participantes du Sud Grenoblois - Journée propre, en matinée

9 avril à Laffrey - Repas dansant, Salle polyvalente

9 avril à Bresson - Théâtre - "Riz et Jeunesse", Maison des Associations, à 20h30

9 avril à Jarrie, Apéro livres, Bibliothèque Yvette Virot, de 9h30 à 11h30

10 avril à St-Barthélémy-de-Séchillienne - Balade accompagnée : de Saint-Barthélémy au lac Mort, RDV devant le rond-point Total de Vizille, à 9h40

11 avril à St-Pierre-de-Mésage - Atelier d'art floral

13 avril à Vizille - Mercredis et vacances au Musée de la Révolution Française : sur les pas de Lesdiguières, de 14h à 15h

15 avril à Jarrie - Atelier "Les Sens de la Chimie", Musée de la Chimie

15 avril à Jarrie - Café Littéraire : la littérature québécoise, Bibliothèque Yvette Virot, à 20h30

15 avril à Vizille - Théâtre - "Résister c'est exister : une leçon d'histoire originale", Salle du Jeu de Paume, à 20h30

16 avril à Notre-Dame-de-Commiers - Balade accompagnée, de 13h à 17h

16 avril à Jarrie - Concert de jazz et exposition, Château de Bon Repos, à 20h30

17 avril à Vizille - Musiques au cœur des Musées "Trio Ubilova", Musée, à 16h

19 avril à Vizille - Café Partage des Aidants, Chrystie's Bar, de 15h à 17h

19 avril à Jarrie - Groupe de percussions enfants et trio Kerkennah, Château de Bon Repos

27 avril à Vizille - Mercredis et vacances au Musée de la Révolution Française : dans l'atelier du graveur, de 14h à 16h

28 et 29 avril à Vizille - Papagalli - "On va tâcher moyen", Salle du jeu de Paume, à 20h30

MAI

Du 2 au 6 mai à Jarrie - Jeux mathématiques

6 mai à Vizille - "Bourrées de complexes" chante Boris Vian, P'tite Salle, à 20h45

7 mai à Jarrie - Samedi en famille : "Sens de la chimie", Musée, de 14h45 à 16h15

11 mai à Jarrie - Interdit aux parents : "Sel et chimie", Musée, de 13h30 à 15h

13 mai à Jarrie - Lecture autour de Prévert et Aragon, bibliothèque Yvette Virot, à 20h30

Du 12 au 14 mai à Vizille - Festival "D'Ici Danse", Jeu de Paume, à 20h30

14 mai à Laffrey - Marché aux plants

14 et 15 mai à Jarrie - Musée en Fête, Musée de la Chimie, de 14h à 18h

15 mai à Brié-et-Angonnes - Marché de la création, Salle du Mail (Tavernolles), de 9h à 18h

15 mai à Vaulnaveys-le-Haut - Foire de mai et vide grenier, place de l'Eglise, de 8h à 17h

16 mai à St-Pierre-de-Mésage - Atelier d'art floral

Du 17 au 21 mai à Vizille - Lectures Vagabondes

18 mai à Vizille, Ecolomagique - Magie pour les enfants, Salle du Jeu de Paume, à 14h30

Du 20 mai au 19 septembre à Vizille - Invitation au labyrinthe, chemin voilés, Parc du château de Vizille, mai et septembre de 9h à 19h (fermé le mardi) / juin-juillet-août de 9h à 20h

21 mai à Herbeys - Théâtre : match d'impro organisé par Latiag, MPT Herbeys

21 mai à Jarrie - Journée festive "Jarrimagine", Parc du Clos Jouvin, de 14h à minuit

22 mai à Vizille - Musiques au cœur des Musées - Quartet Novo, Musée, à 16h

23 mai à Jarrie - Exposition des ateliers du Centre Malraux, Salle Malraux

24 mai à Jarrie - Café Partage des Aidants, Café de la Gare, de 15h à 17h

25 mai à Vizille - Mercredis et vacances au Musée de la Révolution Française : "Le parc de tes rêves", Domaine de Vizille, de 14h à 16h30

28 mai à Jarrie - Concert de chorale, site théâtral du Château de Bon Repos, à 20h30

JUIN

11 juin à Herbeys - Fête de la musique : Herbeys, un soir, Place du village, de 17h30 à minuit

11 juin à Jarrie - Apéro livres, Bibliothèque Yvette Virot, de 9h30 à 11h30

12 juin à Vizille - Musiques au cœur des Musées : "Tout va très bien, madame la Marquise", Domaine de Vizille, à 16h

14-15-17 et 18 juin à Jarrie - Théâtre : "Eté 1936", Château de Bon Repos, à 21h30

15 juin à Vizille - Mercredis et vacances au Musée de la Révolution Française : "Le parc de tes rêves", Domaine de Vizille, de 14h à 16h30

18 juin à Vizille - Fête de la musique, Parc Vöhringen, de 19h à minuit

18 juin à Notre-Dame-de-Commiers - Un pain toujours au rythme des saisons, Four communal

20 juin à St-Pierre-de-Mésage - Atelier d'art floral

25 juin à Vaulnaveys-le-Haut - Feux de la Saint Jean, Place du Champ de Foire

25 juin à Bresson - Fête de la musique de 16h à 23h

25 juin à St-Pierre-de-Mésage - Cross et fête de la Saint-Jean

www.sudgrenoblois-tourisme.com 04 76 68 15 16

